



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



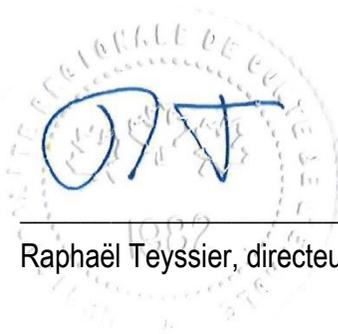
AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Avis est donné par le soussigné, que le conseil de la MRC de L'Érable, à la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021, adopté le Règlement numéro 367 concernant les prévisions budgétaires 2022 de la MRC de L'Érable.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville, durant les heures d'ouverture.

Donné à Plessisville, le 25 novembre 2021.



Raphaël Teyssier, directeur général